



Divulgateion état santé

Par **Tam-tam83**, le **01/02/2025** à **14:10**

Bonjour, mon employeur au plusieurs reprises fait divulguer mon état de santé, une maladie lombaire, dont il est connaissant suite à un arrêt maladie de 3 semaines, 1 an auparavant . Il affiche mon maladie devant mes collègues, patients et il m'est suggère de ne pas reprendre mon poste après mon congé maternité, à cause de mon maladie lombaire sous prétexte que je serais fatiguée. Quelle sont mes droits en cette situation ? Merci d'avance

Cordialement

xxxxxx

Par **Marck.ESP**, le **01/02/2025** à **15:56**

Bonjour et bienvenue

Notez toutes les instances où vous pensez que votre état de santé a été divulgué, y compris les dates, les personnes impliquées et les détails spécifiques.

Consultez syndicat treprésentatif, l'inspection du travail ou un avocat spécialisé en droit du travail pour des infos sur le lancement d'actions possibles.

Par **miyako**, le **02/02/2025** à **20:58**

Bonsoir,

Si vous possédez des preuves sur ce que vous nous dites ,l'empoyeur a commis une faute grave sur l'obligation de réserve vis à vis de documents confidentiels concernant une salariée .Vous pouvez le poursuivre en justice ,pas seulement devant le CPH .

Prenez conseil auprès d'un avocat

Cordialement